

Le Conseil Municipal de la mairie de Bourgneuf légalement convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni le 20 juillet 2020 à 20 h 00. L'ordre du jour a été affiché.

Présents :

Nicole BOUVIER	Dominique BECU	Anne PEPIN
Christophe RUSPINI	Andgel BOISSON	Georges PEREIRA
Alain VIOUX	Estelle FERLIN	Sylvie PLOTTIER
Aurélia MILETTO	Natacha HERON	Amandine REVET
Joël TRUCHET	Jean-Louis LORANS	

Absents ou excusés : Thierry LANDAZ (pouvoir à Dominique BECU).

Secrétaire de séance : Amandine REVET.

D) INTERVENTION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX, Mme Christiane BRUNET ET M. Olivier THEVENET

Mme Christiane BRUNET et M. Olivier THEVENET présentent les principales compétences ainsi que les plus grosses dépenses du Département de la Savoie : social, jeunesse, routes départementales, collèges, ...

Ils font part des principales subventions allouées par le Département :

- FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) : pour les travaux de voirie, de construction ou de réaménagement de bâtiments communaux...
- CTS (Contrat Territorial de Savoie) pour les projets supra communaux : tourisme, agriculture, forêt, offres de santé et services, énergie et climat ...

Après une présentation des conseillers municipaux, s'ensuit une phase de questions – réponses.

- ★ Sécurisation route des Teppes : ce secteur étant « hors agglomération » un équipement de ralentissement type chicane n'est pas possible. Cependant, le Département va procéder à un comptage avec enregistrement des vitesses et reviendra vers nous ensuite.
- ★ Sécurisation route de la petite digue : dans le secteur Gabelin, les nouveaux enrobés ont rendu dangereuse la chaussée avec des bords hauts et abrupts pouvant entraîner les conducteurs dans l'Arc en cas de sortie de route. Une intervention est à envisager dans un avenir proche.
- ★ Aides et subventions pour les travaux à venir autour de l'église : les conseillers départementaux informent des aides possibles soit dans le cadre habituel (FDEC) soit par le biais d'autres types de financement pour le patrimoine et les monuments. Le projet doit être global mais avec différentes tranches de travaux. Pour bénéficier des aides une demande d'autorisation de commencement anticipée des travaux doit être déposée en amont de toute intervention.
- ★ Maintien des services publics et particulièrement la poste de Chamoux-sur-Gelon : de tous temps dans le passé, seule la mairie de Chamoux a été consultée pour prendre des décisions. La Maison de Service au Public (MSAP) installée confidentiellement au bureau de Chamoux semble être abandonnée alors qu'un réel besoin existe.

II BUDGET PRIMITIF 2020 PRESENTE PAR Christophe RUSPINI ADJOINT AUX FINANCES

Après discussion, le budget voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et en dépenses (réelles et ordres) à :

- Fonctionnement : 922 000 € dont 103 390,17 € d'excédent antérieur 2019 reporté en recettes
- Investissement : 1 350 000 € dont 245 263,40 € de déficit global d'investissement 2018 reporté (264 483,02 € de déficit de clôture et 536 723,98 € de restes à réaliser : dépenses engagées mais non mandatées)

Concernant la section d'investissement, les principales et plus importantes recettes et dépenses sont ventilées ainsi :

Recettes d'investissement :

♦ Virement de la section de fonctionnement :	226 000 €	(autofinancement 2020)
♦ Excédent de fonctionnement :	801 207 €	(pour combler le déficit d'investissement 2019).
♦ FCTVA (Fonds Remboursement TVA) 2016 sur dépenses d'investissement payées en 2014	4 000 €	
♦ Taxes d'urbanisme :	8 293 €	
♦ Subventions :	30 000 €	Région : 2 aires de jeux
♦ Produits des cessions :	190 000 €	
♦ Ecritures patrimoniales :	90 000 €	

NB : concernant cette dernière ligne, aucun financement n'est à apporter. Ces écritures patrimoniales de reprise de voirie et de réseaux de 3 lotissements gonflent artificiellement le budget de 90 000 € en recettes et en dépenses d'investissement (voir ci-dessous).

Dépenses d'investissement :

♦ Remboursement du capital d'emprunt :	34 100 €
♦ Dépôts et cautionnements reçus :	1 900 €
♦ Ecritures patrimoniales :	90 000 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (hors opérations) : 150 000 €

♦ Terrains nus :	5 000 €	(frais d'actes)
♦ Terrains de voirie :	5 000 €	(frais d'actes)
♦ Autres bâtiments publics :	55 700 €	(église...)
♦ Réseau de voirie :	50 000 €	
♦ Installation de voirie :	56 000 €	(panneaux + plaques de rue)

Chapitre 23 : immobilisations corporelles (hors opérations) : 250 000 €

- ♦ Réfection et enrobés de toutes au lieu-dit « Les Teppes ».

Chapitre 23 : immobilisations corporelles (avec opérations) : 705 000 €

♦ Opération « Enfouissement réseaux secs Les Teppes » :	210 000 €
♦ Opération « Aménagement local médical » :	32 000 €
♦ Opération « Aménagement La Grande Croix » :	265 000 €
♦ Opération « Réhabilitation route des jeux » :	12 500 €
♦ Opération « Travaux à l'église » :	30 000 €

Les travaux à l'église n'étant pas encore tous chiffrés, le montant de cette opération sera réajusté en cours d'année par décision modificative en prenant des crédits sur des comptes du chapitre 21 et du chapitre 23.

III) POINT SUR LES TRAVAUX PRESENTE PAR Alain VIOUX ADJOINT AUX TRAVAUX

- Aménagement de la place de La Grande Croix d'Aiguebelle : la réparation de l'ancien monument au morts cassé pendant les travaux s'avérerait très dispendieuse. Il convient de s'orienter vers l'achat d'un monument neuf. Prévoir l'installation d'un abri poubelle.
- Enfouissement des réseaux secs Aux Teppes : les entreprises réunies sur place par la commune nous ont informé que la reprise des travaux ne pourra pas intervenir avant septembre pour le câblage et la dépose des ouvrages existants. De lourds travaux sont à prévoir sur les voiries : enrobés...
- Eglise : la commande d'un nouvel escalier en bois a été passée. Des travaux devront être réalisés sur le toit : ardoises à remplacer ou remettre en place, chenaux... Il convient de régler aussi les gros

problèmes d'humidité ainsi que l'installation du paratonnerre. La mairie a pris contact avec un architecte, M. Maurice MONTEIL, pour une première évaluation des travaux à envisager.

IV) ADRESSAGE POINT PRESENTE PAR Aurélia MILETTO ADJOINTE AUX CADRE DE VIE, JEUNESSE, FÊTES ET CÉRÉMONIES ET FLEURISSEMENT

M. Aurélia MILETTO a repris à la demande de Mme le Maire le dossier de dénomination des voies et de numérotation des habitations. Cette commission s'est réunie la semaine dernière. Environ 90 panneaux et 300 plaques de numéros sont à commander et à poser. Un modèle de plaques est choisi : fond bleu, écritures blanches, avec le logo de la commune. Des maquettes seront demandées aux entreprises qui seront contactées pour des devis.

Par délibérations n°13/2018 du 12/04/2018, n°33/2018 du 27/09/2018 et n°42/2019 du 2019 du 03/10/2020, le conseil a donné un nom au voies de la commune. Suite aux dernières élections municipales, la commission qui a la charge de ce dossier s'est réunie la semaine dernière. Elle propose d'apporter quelques modifications sur 7 dénominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications ci-dessous.

Ancienne Dénomination	Nouvelle Dénomination
Rue de la Gare	Route de la Gare
Route de Maurienne	Route de la Maurienne
Impasse du lotissement du Bourg	Impasse lotissement du Bourg
Impasse de Cottier Nord	Impasse Cottier Nord
Impasse de Cottier Sud	Impasse Cottier Sud
Impasse de La Jolie	Impasse Jolie
Chemin du Cizet	Impasse du Cizet

V) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES

L'article 1650 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il, à la suite des dernières élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Celle-ci, outre le Maire, qui en assure la présidence, comprend six commissaires dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les 24 noms proposés.

VI) QUESTIONS DIVERSES

VI-1) CC Cœur de Savoie

L'installation des nouveaux délégués de la CC Cœur de Savoie a eu lieu la semaine dernière. Mme Béatrice SANTAIS a été réélue Présidente. Mme le Maire qui représente Bourgneuf et qui a participé à la dernière réunion du conseil communautaire donne la liste de tous les Vice-Présidents et distribue un organigramme des différents services et responsables de cette collectivité.

VI-2) Vogue annuelle

L'Association Bourgneuf Culture Loisirs (ABCL) a réuni son bureau et a décidé de ne pas organiser la vogue annuelle compte tenu du contexte sanitaire.

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 24 juillet à 19h.

VI -3) Nettoyages des conteneurs collectifs d'ordures ménagères

M. VIOUX indique que les conteneurs collectifs d'ordures ménagères sont de nouveaux à nettoyer. Ceci demande beaucoup de temps à l'agent des services techniques. Se pose en outre la récupération et le retraitement des déchets issus de ce nettoyage. Un devis va être demandé à une entreprise spécialisée dans ce type de prestation.

VI -4) Incivilité

Mme le Maire indique que de nombreuses incivilités ont fait l'objet de signalements ces dernières semaines.

- Bruit : les horaires autorisés pour le bruit ne sont pas respectés par certains : jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 14h à 19h30, samedi de 09h à 12h et de 15h à 19h, dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Un rappel aura lieu dans la prochaine lettre de Bourgneuf.
- Chiens errants et agressifs : il sera nécessaire de rappeler dans la lettre de Bourgneuf que les propriétaires doivent veiller à tenir leurs animaux et se conformer aux dispositions en vigueur concernant le bruit.
- Véhicules : plusieurs constats : quads sur les chemins ruraux surtout le week-end (poussière, bruit et dégradation des chemins), vitesse excessive sur les routes et les chemins, mécanique sur le parking de la mairie le week-end, vélos d'enfants volés...
- Incivilités : poubelles renversées, plaques ou coupes volées au cimetière...

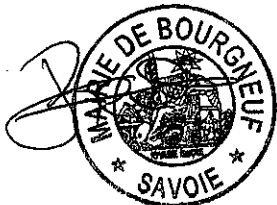
Mme le Maire devrait rencontrer prochainement la gendarmerie et fera le point sur cette problématique.

La prochaine réunion est fixée au lundi 14 septembre à 20h.

La séance est levée à 22 h 30.

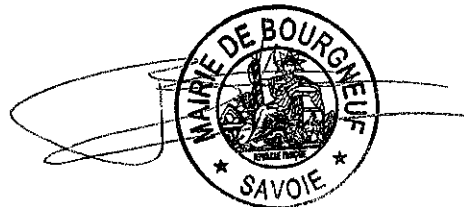
Fait à Bourgneuf, le 03 septembre 2020.

La secrétaire



Amandine REVET

Le Maire



Nicole BOUVIER